

31 - Coopération avec Bistrita (Roumanie) - Attribution de subvention à l'IUFM de Franche-Comté

M. GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) a depuis longtemps contribué au développement du volet éducatif du partenariat entre les villes de Besançon et Bistrita.

A plusieurs reprises la Ville de Besançon a soutenu les projets menés par l'IUFM.

Celui-ci propose de continuer, dans le cadre de la formation continue, l'accueil de professeurs titulaires roumains du Collège national «Andreï Muresanu» de Bistrita.

Ces échanges offrent l'opportunité de découvrir les modalités d'enseignement et d'éducation nouvelles pour les stagiaires.

Pour l'échange 2011-2012, le programme prévoit la participation de cinq stagiaires roumains.

La Ville est sollicitée pour verser une subvention de 750 € à l'IUFM pour financer le projet d'échange.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à statuer sur l'attribution dans le cadre de ces échanges d'une subvention de 750 € à l'IUFM, permettant de compléter la participation des établissements. En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 65.048/65731.5025 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.